



Communiqué d'Actares
Berne et Genève, 11 janvier 2022

Actares

Bern:
Actares, PF 2007
CH-3001 Bern
T 031 371 92 14

Genève:
Actares, CP 161
CH-1211 Genève 8
T 022 733 35 60

www.actares.ch
info@actares.ch

IBAN:
CH30 0900 0000
1744 3480 3
PC / CCP:
17-443480-3

Engagement des entreprises pour la protection du climat: Actares renforce ses critères de votes

Actares demande aux entreprises de mettre en œuvre des mesures de protection du climat de manière proactive et transparente, afin que l'économie suisse dispose de l'élan nécessaire à la mise en œuvre des buts climatiques de l'accord de Paris. A cet effet, Actares adapte ses critères de votes.

Actares demande dès maintenant que les entreprises suisses cotées en bourses ne renseignent pas seulement sur leurs activités en matière de protection du climat, mais qu'elles se fixent l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, et ceci tout au long de la chaîne de production à laquelle elle participent. C'est seulement ainsi que l'économie suisse peut contribuer à atteindre le but d'un réchauffement climatique maximal global de 1,5 degrés Celsius.

Afin que les actionnaires et le public puissent juger les entreprises sur leurs déclarations et comparer les efforts déployés par les différentes entreprises, celles-ci doivent informer de manière transparentes sur leurs buts climatiques et les mesures qu'elles prennent pour la protection du climat.

C'est pourquoi Actares a renforcé ses critères de votes pour les assemblées générales et y a ajouté les dispositions suivantes :

- Le rapport annuel doit contenir une feuille de route qui définit les moyens mis en œuvre par l'entreprises pour atteindre la neutralité des émissions de CO₂ d'ici 2050 au plus tard.
- La feuille de route doit être basée sur des normes reconnues.
- L'entreprise doit se fixer des buts intermédiaires et informer chaque année si elle les a atteint. Si ce n'est pas le cas, elle doit en expliquer les raisons et présenter des mesures d'amélioration.

Si l'entreprise ne satisfait pas à ces critères, Actares refusera le rapport annuel et n'accordera pas de décharge.

Actares est une association d'actionnaires qui s'engage depuis 22 ans pour que les entreprises suisses mettent l'accent, outre sur les aspects économiques, sur les droits de l'homme, les standards climatiques, les buts climatiques de l'accord de Paris et une structure de gestion responsable. Actares est en contact direct avec les entreprises, elle donne des lignes directrices de vote, représente les droits de vote d'actionnaires individuels lors des assemblées générales et s'occupe des relations publiques.

Lignes directrices de votes 2022 d'Actares:
https://www.actares.ch/download/220101_Criteres_Votes_Actares_2022_F.pdf

Contact:
Roger Said, Co-directeur Actares, rsaid@actares.ch, Tél. 076 396 61 06

